

## Reçu dons aux oeuvres:

(Articles 200 et 238 bis du Code général des impôts)

N° d'ordre du reçu : 2021 - 2

## Bénéficiaire des versements

Nom: Association Méorot HaDaf HaYomi - A.M.D.Y.

Adresse: 2 rue Antoine Etex - 94000 CRETEIL

Objet: PROMOTION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA CULTURE TALMUDIQUE.

Association culturelle et de bienfaisance autorisée à recevoir des dons et legs par le Préfet de police du Val-de-Marne - Journal officiel du 03 décembre 2005 art. 1946.

**Donateur** 

Nom Societe: Ste. Test

Adresse: 3 rue du test

Code Postal: 94000 Commune: Creteil

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des versements ouvrant droit à réduction d'impôts, la somme de :

\*\*\* 200 Euros \*\*\* Deux Cents Euros

Date de paiement : 07-02-2021 Date et Signature : 07-02-2021

Mode de versement : Espèce